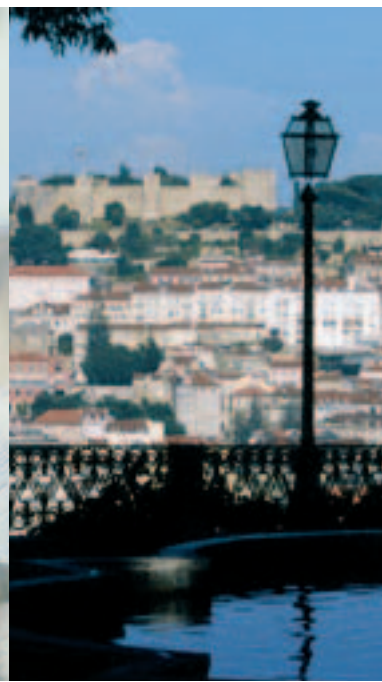


UBS Multifonds Vie

Accédez aux meilleurs fonds d'investissement



La multigestion chez UBS

Nous vous guidons sur la voie des résultats grâce à notre programme de sélection de fonds

Notre constat

Depuis plusieurs années, le nombre de fonds proposés sur le marché français a augmenté de manière très significative.

Cette croissance constante de l'offre nécessite donc une sélection judicieuse.

De plus, de nombreux éléments sont à la disposition des investisseurs pour choisir entre ces différents fonds. Il est donc nécessaire de définir des critères de sélection cohérents et pertinents.

En effet, la capacité à détecter et sélectionner le meilleur gérant – le meilleur fonds pour chaque classe d'actifs et sur chaque marché – est un élément déterminant pour générer de la surperformance.

Notre expérience

UBS est l'un des plus grands spécialistes mondiaux de la sélection de fonds. Nous avons été les premiers à parier sur l'architecture ouverte (possibilité de choisir les meilleurs fonds pour chaque type d'actifs) et nous sommes ceux qui avons investi le plus de ressources pour la développer.

Notre expérience est induite par notre position de leader mondial en termes de volume d'actifs sous gestion.

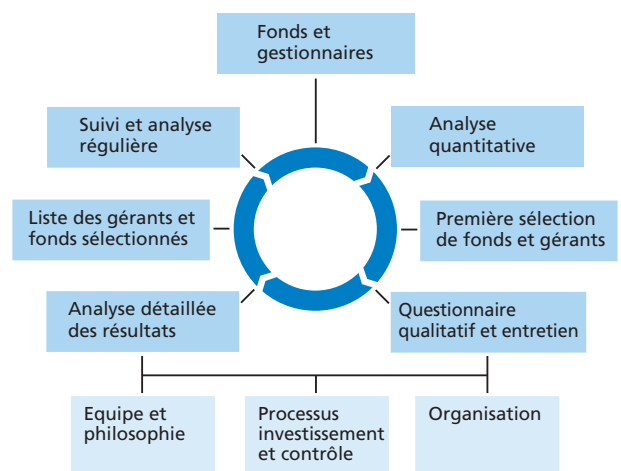
Notre gestion et notre sélection de fonds sont réalisées par un département spécialement dédié : 14 analystes filtrent un univers d'environ 8000 fonds afin de sélectionner pour vous les meilleurs fonds.

Notre offre de multigestion

Nous sélectionnons et suivons en permanence des fonds et des gérants actifs qui ont :

- un historique irréprochable ;
- une très bonne performance ;
- un potentiel élevé de surperformance par rapport à leurs indices de référence.

Méthodologie de sélection et de suivi des fonds



Les avantages

- La garantie d'accéder à des fonds de placement sélectionnés d'après des critères quantitatifs et qualitatifs.
Ce procédé vous permet de choisir vos supports d'investissement parmi une sélection de fonds de placement de premier ordre.
- Le suivi
Notre équipe d'analystes contrôle régulièrement les gestionnaires de fonds de placement dûment agréés sur des critères d'évaluation appropriés.
- L'information
Nous vous communiquons toutes les informations sur les mouvements de fonds de placement (référéncement ou déréférencement) opérés par nos services.

Quatre options de gestion, quatre fois plus de solutions

L'actif en euros

L'actif en euros correspond à une gestion diversifiée à dominante obligataire permettant d'assurer une valorisation régulière des capitaux investis.

L'actif en euros offre une garantie en capital permanente et un effet de cliquet (intérêts capitalisés et acquis définitivement).

Un historique flatteur de performances (brutes) :

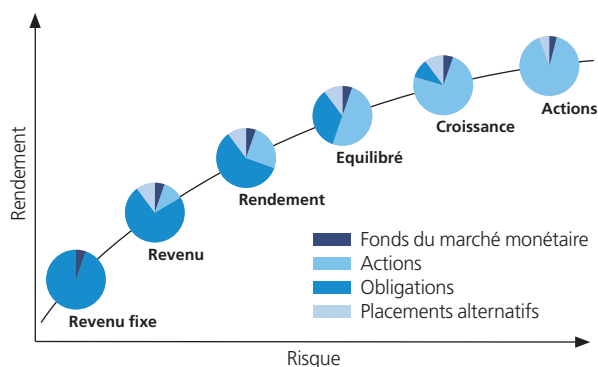
Année	Performance	Année	Performance
1994	8,20%	2000	6,30%
1995	7,50%	2001	6,40%
1996	7,00%	2002	6,00%
1997	6,90%	2003	5,50%
1998	6,35%	2004	5,20%
1999	6,30%	2005	5,00%

La gestion déléguée : UBS Managed Fund Portfolio

UBS Managed Fund Portfolio est une solution de portefeuille discrétionnaire, gérée de façon active en fonction de votre stratégie individuelle, et composée d'une sélection des meilleurs fonds UBS ou de sociétés tierces.

Notre processus de conseil assure des bases solides à vos investissements afin de définir la stratégie de placement qui vous convient le mieux parmi les 6 profils de gestion proposés.

Les 6 profils de gestion déléguée



Pour optimiser vos rendements et vous aider à maîtriser les risques, nos spécialistes en placement suivent en permanence les performances des différents fonds et leur conséquence sur votre portefeuille. En cas d'évolution du marché ou d'émergence de nouvelles opportunités stratégiques, nous prenons les mesures appropriées.

La gestion libre en fonds

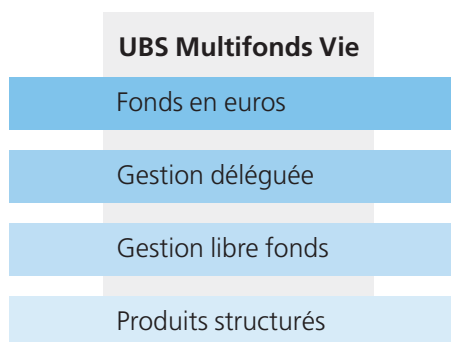
Vous pouvez investir dans une sélection de fonds de premier ordre, gérés par UBS ou des tiers. Vous êtes également libre de répartir à votre convenance vos versements entre les différents supports que vous avez retenus.

Ainsi, grâce au professionnalisme des équipes de gestion, à la diversité des fonds éligibles et à la souplesse de votre contrat, vous pouvez tirer profit des opportunités offertes par les marchés financiers internationaux.

La gestion libre en produits structurés

Dans le cadre de la gestion libre, vous avez également accès à une large gamme de produits structurés développés, soit directement par UBS, soit en coopération avec ses partenaires.

Avantage : combiner les options



Un cadre fiscal avantageux

UBS Multifonds Vie s'inscrit dans le cadre fiscal de l'assurance vie et permet de bénéficier des avantages suivants* :

En cas d'arbitrage

À la différence d'un compte-titres, les arbitrages effectués dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ne déclenchent aucune imposition.

En cas de rachat

Le taux d'imposition est dégressif en fonction de l'ancienneté du contrat et ne s'applique que sur la quote-part représentative des produits.

Avant le 4^e anniversaire du contrat, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement libératoire au taux de 35% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (11% depuis le 1^{er} janvier 2005).

Après le 4^e et avant le 8^e anniversaire du contrat, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement libératoire au taux de 15% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (11% depuis le 1^{er} janvier 2005).

Après le 8^e anniversaire du contrat, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement libératoire au taux de 7,5% (après un abattement de 4600 euros pour les personnes seules ou de 9200 euros pour les contribuables mariés soumis à imposition commune) auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (11% depuis le 1^{er} janvier 2005).

En cas de décès

Les capitaux décès perçus par les bénéficiaires désignés sont soumis à des régimes distincts selon l'âge de l'assuré au jour du versement des primes :

- Primes versées avant 70 ans
Les capitaux décès correspondant aux primes versées avant 70 ans supportent un prélèvement spécifique au taux de 20% au-delà de 152 500 euros par bénéficiaire, quel que soit le lien de parenté entre le souscripteur et le bénéficiaire.
- Primes versées après 70 ans
Les capitaux décès correspondant aux primes versées après le 70^e anniversaire de l'assuré sont soumis au barème des droits de succession à hauteur des primes versées minorées d'un abattement de 30 500 euros. Les produits correspondant aux primes versées après les 70 ans de l'assuré sont par contre exonérés.

* en l'état actuel de la législation (décembre 2005)

Fonctionnement du contrat

Assureur	La Mondiale Partenaire est filiale du groupe La Mondiale, leader de l'épargne patrimoniale haut de gamme, qui compte parmi les dix premiers assureurs français avec 4% de part de marché. La note A+, obtenue pour la troisième année consécutive par le groupe La Mondiale des agences Standards & Poors et Fitch Ratings, constitue pour UBS un véritable gage de performance et de confiance.
Caractéristiques	UBS Multifonds Vie est un contrat collectif d'assurance vie en unités de compte
Durée	UBS Multifonds Vie est un contrat à durée viagère
Dates de valeur	<p>Versements : J+2 à compter de la réception de la demande par l'assureur sous réserve de l'encaissement des fonds, si la demande est reçue en J avant 12 h.</p> <p>Arbitrages : J+2 à compter de la réception de la demande par l'assureur, si la demande est reçue en J avant 12 h.</p> <p>Rachats : J+2 à compter de la réception de la demande par l'assureur, si la demande est reçue en J avant 12 h.</p>
Versements	<p>À la souscription : 50000 EUR au minimum</p> <p>Versements complémentaires : 7500 EUR au minimum</p> <p>Versements programmés : 250 EUR au minimum (mensuel)</p>
Arbitrages	750 EUR au minimum
Minimum par supports	750 EUR
Minimum par profil de gestion	50000 EUR
Rachats partiels	750 EUR au minimum
Garanties décès (optionnelles)	4 options possibles : garantie plancher – garantie plancher indexée – garantie cliquet – garantie globale
Frais	<p>Frais d'entrée : 4% au maximum</p> <p>Frais de gestion : 1,20% par an prélevé pour les unités de compte 0,96% pour le Fonds général</p> <p>Frais d'arbitrage : forfait de 70 EUR par demande d'arbitrage à l'initiative du souscripteur / néant dans le cadre des profils de gestion</p>
Cette offre est déclinée en contrat de capitalisation.	

UBS en France

Bordeaux

15, allées de Chartres
33064 Bordeaux
Tél. 05-57 14 35 50
Fax 05-57 14 35 99

Cannes

130, rue d'Antibes
06400 Cannes
Tél. 04-92 98 35 00
Fax 04-93 68 44 52

Lille

31, rue d'Inkermann
59042 Lille
Tél. 03-20 10 26 70
Fax 03-20 10 26 99

Lyon

1, rue du Colonel-Chambonnet
69002 Lyon
Tél. 04-72 56 24 44
Fax 04-72 56 24 54

Marseille

13, avenue Frédéric-Mistral
13008 Marseille
Tél. 04-96 20 59 00
Fax 04-96 20 59 49

Nantes

2, rue Crébillon
44000 Nantes
Tél. 02-51 84 66 50
Fax 02-51 84 66 79

Paris

69, boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél. 01-44 56 45 45
Fax 01-44 56 45 54

Strasbourg

1, boulevard Jean-Sébastien-Bach
67000 Strasbourg
Tél. 03-88 45 59 00
Fax 03-88 45 59 29



UBS (France) S.A.
69, boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél. 01-44 56 45 45
Fax 01-44 56 45 54

www.ubs.com/france

UBS (France) S.A. est un établissement de gestion de fortune, filiale d'UBS SA. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10 727 120 EUR – R.C.S. Paris B 421 255 670. Agréée pour le courtage d'assurances (garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du Code des assurances)